Chilhac



Photo : Karl Charreyre

Bulletin Municipal n°10
Février 2018

Mairie de Chilhac 43380
Tél : 04.71.77.41.71
contact@chilhac.fr

IPNS

Le Mot du Maire

En ce début d'année, je tenais à remercier tous ceux et celles qui œuvrent au quotidien pour notre commune : élus, employés communaux, membres des associations. Il n'est pas facile de s'engager pour la collectivité, car l'engagement n'est pas un long fleuve tranquille.
Nous devons nous efforcer sans cesse d'améliorer les relations humaines et notre cadre de vie collective pour faire battre le cœur de notre commune.

La démographie de notre commune est stable, 196 habitants ont été comptabilisés lors du recensement de l'année passée.
Les travaux de réfection des réseaux d'eaux usées et d'eau potable touchent à leur fin, et le conseil travaille depuis plusieurs mois sur le projet d'aménagement des rues, places et entrées de bourg. C'est une chose très délicate que cet exercice de réflexion préalable à ce qui donnera le visage de Chilhac pour les prochaines décennies.

Le Dalaï Lama a dit ceci : « chacun a raison de son propre point de vue, mais il n'est pas impossible que tout le monde ait tort ».

A l'heure où je vous écris ce mot, préambule de votre bulletin d'information, les réunions de quartier ont lieu. Pourquoi ce choix de plusieurs réunions ? Il me paraît important que chacun et chacune d'entre vous puissent s'exprimer en toute liberté. Par expérience cet exercice est plus compliqué lors de tenues de grandes réunions où certains éprouvent quelques difficultés à faire entendre leur point de vue. C'est un choix que j'ai fait et que je trouve plus convivial.

Pour 2018, outre l'aménagement du village, le conseil municipal a décidé de se pencher sur la zone du « Tarret ». La décharge étant pleine, ce lieu est à repenser. Un réaménagement simple et judicieux pourrait être envisagé pour le traitement des déchets verts uniquement. Une réflexion est en cours pour étudier la réalisation d'un compost commun.

Xavier travaille en ce moment sur la remise en état d'un mur de la salle du pavillon central du Village de Vacances, afin de pouvoir accueillir dans ce lieu la bibliothèque. Le CCAS EDF/GDF, ayant légué à la commune environ 5 000 ouvrages, il nous apparait nécessaire de faire partager cela au plus grand nombre d'entre vous. L'entretien des chemins et accotements sera poursuivi, Mr Gareth Barret termine en ce moment la remise en état du « Bourgeadou » et le jardin du Père Miramont sera ouvert pour cet été.

Le nouveau partenariat négocié l'an passé pour le Village de Vacances avec le CCAS EDF/GDF, fonctionne bien, il est reconduit pour 2018.

Dans le prochain bulletin, comme chaque année je vous donnerai les détails de la santé financière de votre commune.

Je partage avec l'ensemble du conseil municipal l'envie de voir émerger dans notre village une dynamique d'échanges, de partages et de fraternité dans le respect des uns et des autres. Je vous souhaite une très belle année 2018.

Votre Dévouée,

Mme Christine Banassat.



Infos Pratiques

Informations Administratives

- **Délivrance ou renouvellement des cartes d'identité et des passeports** :

La mairie n'est plus habilitée à faire la démarche auprès de la Sous-Préfecture, vous devez prendre rendez-vous à la mairie de Langeac au 04.71.77. 71.10 (composer le 1) ou etat.civil@ville-langeac.com

- **Etablissement ou renouvellement des cartes grises** :

La démarche est ***uniquement*** possible ***via internet.***

- **Recensement militaire obligatoire :**

Les jeunes âgés de 16 ans doivent faire la démarche auprès du secrétariat de la mairie.

- **Inscription sur les listes électorales** :

Les inscriptions se font entre le 1er septembre et le 31 décembre de chaque année, pour voter l'année suivante.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les démarches administratives, n'hésitez pas à aller sur le site : www.service-public.fr

Rappel des Règles élémentaires de Civisme

- **Propriétaires d'animaux domestiques :** ne laissez pas vos animaux divaguer, ni salir les rues du village.
- **La vitesse excessive** dans le village et sa périphérie est trop encore souvent constatée, pensez à réduire votre vitesse.
- **Stationnement des véhicules,** une place de parking public n'est pas un lieu de garage.
- **Décharges sauvages** : il est interdit et répréhensible de déposer des déchets ménagers, matériaux de démolitions, déchets verts ... en dehors des bacs mis à votre disposition. Vous avez aussi la possibilité de les apporter à la déchèterie de Langeac *(ouverte tous les jours sauf dimanche et jours fériés).*

Etat Civil

Décès

- ✓ Madame RAFIA née MOLINIER Annie, décédé le 27 Novembre 2017
- ✓ Monsieur BONY Paul, décédé le 22 Octobre 2017
- ✓ Madame SEGUY née MASSEBOEUF Marguerite, décédée le 6 Janvier 2018

Bilan Estival 2017

Village de Vacances : www.vacances-chilhac.fr

Remerciement pour le dévouement de l'équipe : Véronique BRISSAUD, Cécile COLOMBET, Virginie FOURET et en saisonnière Ludivine CHEVALIER.



Le Village de vacances maintient sa croissance en terme de fréquentation 3 517 nuités contre 2 879 en 2016, avec une augmentation certaine des groupes. Le nouveau mode de fonctionnement en 2017 avec le CCAS EDF s'est bien déroulé, et d'ailleurs le partenariat est reconduit pour 2018. D'autres partenariats avec des Comités d'Entreprises (villes de Clermont-Ferrand et de Lyon) sont engagés, ainsi qu'un travail en cours pour élargir la diffusion publicitaire permettront de toucher une plus forte clientèle familiale.

Nouveautés communes aux deux sites d'hébergements communaux :
La refonte du site internet ralliant celui du camping, ainsi qu'une nouvelle plaquette intégrant les deux sites. CCAS EDF mentionnera également notre Camping dans son catalogue.

Camping « Au fil de l'eau » : www.camping-chilhac.fr

Merci à l'investissement de Véronique BRISSAUD et son équipe de saisonnières : Marie-Hélène JULIEN et JOUHANNEL Mariecke, ainsi que Xavier pour l'entretien des espaces verts.



Le Camping a affiché « Complet » plusieurs jours consécutifs dans l'été.

La fréquentation de 2017 a été en hausse avec 3 104 nuitées enregistrées contre 2 365 en 2016, soit une augmentation de 31 %. Nous remarquons depuis plusieurs années, le retour des touristes hollandais, certains d'entre eux étant déjà venus avec leurs parents lorsqu'ils étaient enfants ou adolescents. Sans oublier nos fidèles campeurs présents chaque saison depuis de nombreuses années.

La buvette a été bien fréquentée, bien qu'elle ait enregistrée une baisse de 19 % du chiffre d'affaire, par rapport à 2016, qui fût une saison exceptionnelle.

En 2018, le camping sera auditionné pour le renouvellement de ces deux étoiles obtenues il y a cinq ans après la rénovation complète des sanitaires.

Musée : www.museechilhac.com

Merci à Séverine PEGON pour son travail tout au long de l'année et au saisonnier Thomas PELLERIN.

La saison 2017 a maintenu son chiffre de fréquentation par rapport aux années précédentes soit 2 200 visiteurs.

Investissement : dans le domaine de la communication, d'animations nouvelles, entre autre « en quête de fossiles » pour les plus jeunes, remaniement du site internet enrichi d'une visite virtuelle, refonte de la plaquette et de la collection de cartes postales en vente.

Le Musée a été fréquenté par les étudiants de l'Ecole des Beaux-Arts de Clermont-Ferrand qui ont réalisé un « work shop », et espèrent revenir en 2018, ainsi que par l'artiste et sculpteur Yaap van der Wall qu'y a exposé ses peintures et sculptures de juillet à septembre.

Le Musée a fait également l'objet de dossiers de presse dans divers magazines et prochainement en Mars 2018, un ouvrage « Les falaises du Blot et ses alentours » devrait paraître, élaboré à partir d'un projet muséal en partenariat avec l'auteur Ginny Rossiter.



Perspectives 2018 :

Dimanche 25 février : Projection d'un film documentaire

21 Mai : Nuit des Musées

16 et 17 Juin : Journées nationales de l'archéologie

Juillet et Août : Anim'au Musée et exposition de céramiques, sculptures et peintures.

Sapeur-Pompier



En Mai 2015, la première convention relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires était signée. La durée arrivant à échéance, Madame le Maire vient de renouveler cet engagement, en tant qu'employeur public partenaire concernée par le sujet. En effet, notre employé au service technique, Monsieur PEYROUX Xavier est sapeur-pompier sur le district de Lavoûte-Chilhac.

La signature a eu lieu le 16 janvier 2017 avec Monsieur BOLEA Marc, Président du Conseil d'Administration du SDIS de la Haute-Loire, en présence de membres du Conseil Municipal, de pompiers et de Mr SOULE Alain, Maire de Saint-Cirgues.

Cette convention permet à l'agent public sapeur-pompier volontaire de bénéficier, pendant son temps de travail d'autorisations d'absence dans des cas biens spécifiques (missions opérationnelles, et suivi de formation). L'employeur bénéficie du dispositif de subrogation pour les actions de formation car la rémunération du salarié est maintenue pendant son absence.

Au fil des dossiers

Embellissement du village





La réhabilitation du réseau d'assainissement est finie en partie, car l'Entreprise Electrique jongle avec le mauvais temps pour terminer l'installation des coffrets. Ainsi, il ne restera plus que le branchement au réseau électrique pour que l'ensemble des travaux soit réalisé.

En 2018, il faut passer à l'étape suivante, l'embellissement du village.

Aidé d'une architecte paysagère, le Conseil Municipal a élaboré deux projets qui concernent la 1ère tranche de travaux : « Place de l'Eglise » et la Rue du Château.

Afin de connaître la tendance entre les deux projets, Mme le Maire organisera des réunions de quartiers pour présenter les futurs travaux à la population, et ainsi recueillir l'opinion des villageois.

En son âme et conscience, le Conseil Municipal aura la lourde tâche de trancher en votant le projet qui fera l'objet pour le 16 mars 2018 d'un dépôt de dossier de demande de subvention auprès de la Région et de la DETR, afin d'obtenir le maximum d'aides financières (jusqu'à 80 %).

Infos

Location

A l'ancienne mairie, un appartement est disponible d'une surface de 78 m² type F4. Composé au 1er niveau d'une grande salle de séjour avec cuisine, une salle de bain et toilettes indépendants, et au 2ème niveau : trois chambres et toilettes, plus une cave, un garage et un jardin en commun. Pour un loyer mensuel de 455 € plus 10 € de charges d'entretien des parties communes. Plus amples renseignements en contactant la mairie ou Mme le Maire au 06.48.68.19.91

Déneigement



Par temps hivernal, la neige et le verglas gênent considérablement la circulation des véhicules et des piétons dans le village. **Pour aider les administrés, la Commune laisse le local (accolé à la Tour, rue des remparts) où est entreposé le sel de déneigement, ouvert pendant ces périodes.** Chacun peut ainsi venir en prélever avec un seau. Merci de refermer la porte derrière vous afin d'interdire l'accès aux animaux.

Bois de chauffage



Lorsque la Commune opère des nettoyages d'espaces verts, élagages ..., une récupération des branches tronçonnées est possible pour les habitants de Chilhac. Cependant, il est nécessaire de s'inscrire en Mairie ou de contacter Mme le Maire au 06.48.68.19.91.
Resteront à la charge du ou des preneurs, le ramassage ainsi que le débit en bûches.



Les marchés d'été :

Organisés par Henri ROLLAND et Yvan VOZY, les marchés de cet été ont eu un franc succès. Fréquentés par les autochtones, les touristes, les résidents des maisons secondaires, ils ont animé le centre du village et mis de l'ambiance pendant les mercredis soirs de Juillet et Août. Les commerçants ont été ravis de l'accueil et des clients. Au bar de « l'Embuscade », Cathy proposait un repas élaboré avec les produits locaux provenant du marché, offrant un bon moment de convivialité en terrasse.

Normalement, ces instants de détente devraient revoir le jour en 2018.



Entretien du village :

Pour la bonne tenue de notre village, nous remercions également Xavier PEYROUX pour son engagement au service de la Commune, et son saisonnier Maxime VAUZELLE, ainsi que le dévouement de Nadine CAMPREDON pour le ménage des bâtiments communaux et l'entretien des espaces fleuris.



Repas des Aînés :

Le Dimanche 17 Novembre 2017, aprés le discours de bienvenue de Madame le Maire, nos aînés ont savouré le repas offert traditionnellement par la Commune, dans la salle de « l'Ecole des Sœurs ». Cathy de « l'Embuscade » avait concocté des mets délicieux jusqu'au dessert : un nougat glacé maison, aidée au service par Gauthier et Adèle. Nous les remercions tous les trois pour leur bonne volonté.



S'en suivi une représentation théâtrale ouvert à tous les Chilhacois, donnée par la Troupe de théâtre amateur de Lavoûte-Chilhac « la Tête dans les nuages ». Ceux qui y assistaient, ont pu passer un agréable moment et applaudir une pièce de Pascal Nowacki intitulée « Les nuits sont toujours trop courtes à Harlem ».



Marché de Noël :

Le Dimanche 17 Décembre 2017, le traditionnel marché de Noël s'est déroulé à l'école des sœurs.
Merci à la vingtaine d'exposants qui se sont déplacés sous la neige pour cette belle journée, et aux clients qui sont venus faire leurs achats de Noël.



Noël des Enfants :

Le Mercredi 20 Décembre 2017, un Noël a été offert cette année par la Commune aux enfants de Chilhac. Une après-midi pendant laquelle les enfants ont pu mettre la main à la pâte pour confectionner leur goûter sous la houlette des « Pieds à Terre » et de Cathy, puis écouter Mme Christine Banassat qui leur a lu la lettre du Père Noël. Annie CAMPREDON a animé un atelier de confection « Himmeli » (suspensions décoratives) qui a remporté un vif succès.

Tous les enfants ont reçu un cadeau, et ont remercié les bénévoles : Cathy de « l'Embuscade », les animateurs des « Pieds à Terre », Annie CAMPREDON, Mme le Maire, et d'autres adultes qui ont donné de leur temps pour rendre attractif le Noël 2017 des petits Chilhacois.



Enfant du Village

Interview d'un enfant du village, Etienne ROUSTIDE, qui, par le biais de ses études rend hommage à notre Musée de Paléontologie en confectionnant un mammouth en chocolat.



- **« Etienne, tu as bientôt 22 ans, peux-tu nous parler de ton parcours scolaire ? »**

Je n'étais pas vraiment adepte de l'école en général et n'avais aucune idée de ce que je ferais plus tard. Par hasard, j'ai visité l'école à Brassac les Mines où ma première expérience a été de fabriquer des chouquettes, quelque chose de basique ! Mais lorsque je suis rentré chez moi, j'ai dit à mes parents "c'est çà que je veux faire plus tard". C'était le déclic. Alors, j'ai fait un stage de découverte, puis un deuxième et j'ai intégré l'école de Brassac.

J'ai commencé par le CAP Pâtissier suivi de la Mention Complémentaire. Puis j'ai intégré l'Institut des Métiers et des Techniques de Grenoble où je prépare actuellement un Brevet des Techniques et Maîtrises (BTM.

J'en suis à ma 7ème année d'étude !

- **« Comment se passe ta formation à Grenoble ? »**

Le Brevet (BTM) se déroule en 2 ans en apprentissage avec une entreprise. Pour moi, c'est avec Mr JOUBERT à Langeac. Je prépare en parallèle le CAP Chocolatier, indispensable pour la réussite de ce brevet. Pendant ces deux années, nous étudions les pièces artistiques : confiseries, sujets en chocolat, bonbons chocolat, tablettes fourrées etc.

- **« Et cela te permet de vivre de belles expériences ? »**

Oui en effet, on a eu l'occasion de participer au salon du chocolat de Lyon (démonstration, défilés de robes en chocolat). J'ai aussi eu la chance d'aller à Shanghai pour partager la chocolaterie avec la Chine à travers un partenariat entre écoles.

- **« Et pourquoi un Mammouth à Chilhac ? »**

J'ai eu l'idée de faire cette pièce pour le musée dans le cadre de mon mémoire et de mon book pour les examens. Je dois présenter une pièce artistique avec un thème libre et j'ai choisi de me servir du musée de Chilhac comme source d'inspiration. J'ai voulu l'exposer afin de partager mon métier avec mon village. Et j'espère que cela apportera au musée une vraie valeur ajoutée. Cela me tenait à cœur de pouvoir créer un projet concernant à la fois la Commune, le Musée, « la Chocolaterie Joubert » et l'école de Grenoble.



- **« Aujourd'hui, Comment vois-tu ton avenir ? »**

J'hésite encore..., peut-être faire un Brevet (BTM) en pâtisserie ou bien chercher du travail.

C'est un métier qui est très difficile, il ne faut pas compter ses heures.

A l'heure actuelle, je me concentre principalement sur mon examen qui est assez complexe (17h de pratique !)

Mais pourquoi pas un jour partir travailler à l'étranger ou dans de grandes maisons de Chocolatiers afin d'acquérir de l'expérience et de connaître d'autres techniques.

Nous souhaitons une bonne réussite à Etienne pour ses examens ainsi que pour son avenir professionnel. Il fait la fierté de notre village.

Le Coin des Associations



➢ **Dimanche 25 Mars** : 6ème **Puces des couturières**, à l'Ecole des Sœurs. Cette année en plus des objets liés à la couture, ces Dames proposent les **Puces des pêcheurs** afin de permettre aux pêcheurs de vendre ou acheter du matériel.



➢ **Week-end du 12 et 13 Mai** : **Exposition** florale installée à l'ancienne boulangerie.



➢ **Du 5 au 13 Mai : Exposition** la salle de la Tour sur les Chilhacois dans la 1ère Guerre Mondiale. Une brochure regroupant tous les documents collectés auprès de la population sera bientôt éditée.



➢ **Dimanche 25 Février : Loto** à la salle de l'Ecole des Sœurs. De nombreux lots vous y seront proposés. Venez soutenir le club !

les Pieds à terre

➢ **Accueil de Loisir** : Les jeunes de 7 à 12 ans se regroupent chaque mercredi après-midi dans Chilhac et ses alentours dans le cadre du club « Connaître et Protéger la Nature ». à la découverte du patrimoine local, exploration des sentiers et forêts, observation de la faune et de la flore ... 2017/2018 sont à l'honneur les rapaces nocturnes : enquête, recueil de traces et indices, écoute de récits pour déboucher sur la construction de nichoir à Chouette chevêche et effraie. Désormais, nous recherchons où les installer ! Depuis fin 2017, l'association est déclarée en « Accueil de Loisir » grâce notamment à la mise à disposition d'un local par la mairie de Chilhac. Des jeunes de 7 à 12 ans et de 3 à 6 ans dès avril prochain s'égayeront dans le pays de Chilhac.



➢ **Centre de Ressources** : L'Association possède désormais dans ses locaux un Centre de Ressources ouvert à tous et toutes. Chacun peut venir aux heures d'ouverture, rassasier sa soif de connaissance, en consultant gratuitement toutes sortes de documents : guides naturalistes, ouvrages thématiques (patrimoine, histoire, contes et légendes, volcanologie, faune, flore ...), parcourir les revues de La Hulotte, des topo-guides, des cartes IGN ... Un système d'emprunt a été mis en place afin de pouvoir emporter gratuitement et librement chez soi un document ou l'utiliser au cours d'une balade.

Le Centre de ressources reste ouvert aux dons d'ouvrages qui trouveront leur place parmi les nombreuses thématiques abordées.

➢ **Contact** : contact@lespiedsaterre.fr – www.lespiedsaterre.fr

Association « les Pieds à Terre » rue du Château -43380 Chilhac- au 09.53.04.96.95 ou 06.28.69.83.56 –

Dossier : « Nos Déchets »

Les Encombrants

Afin de débarrasser proprement vos greniers, granges des encombrants, **une benne sera mise à votre disposition à côté des terrains de tennis du Jeudi 19 Avril au Mardi 24 Avril 2018.**

Sont Acceptés dans la benne : meubles, matelas, gazinières, ferrailles, bois.

Sont Interdits dans la benne : Déchets verts, pneus, bouteilles de gaz, bâches agricoles, cartons, papiers, ordures, gravats et le verre.

En cas de doute ou pour évacuer intelligemment ces encombrants interdits :
Appeler la Déchèterie de Langeac au 04 71 77 14 44

STOP PUB

Les prospectus, journaux gratuits et autres dépliants publicitaires représentent environ 45 kilos de déchets par foyer chaque année.
Papiers qui volent dans les arbres, qui jonchent le sol de nos rues, qui débordent de nos boîtes aux lettres = STOP PUB
Intéressé pour une planète propre, venez retirer l'autocollant en Mairie pour l'apposer sur votre boîte aux lettres.



Le Tri





« La loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015 a sensiblement renforcé les objectifs relatifs aux bio-déchets, en prévoyant « [...] le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025. Les bio-déchets représentent un tiers des poubelles résiduelles des Français ; c'est un gisement non négligeable qu'il faut maintenant détourner de l'élimination en vue d'une économie circulaire de la matière organique. La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs bio-déchets avant 2025. »

Modifier nos habitudes pour réduire les déchets organiques dans nos poubelles. Voilà ce que prévoit la loi « Transition Energétique » à l'horizon 2025 avancé d'ailleurs à 2023. Il faut donc s'y préparer.

Pour tous ceux qui possèdent un lopin de terre, la solution sera l'installation d'un composteur *(si ce n'est pas déjà fait)*. Pour les habitants de Chilhac Centre entre autres, le conseil réfléchit à l'aménagement de 2 gros composteurs dans le jardin de l'ancien cimetière. Cette solution répond à la valorisation via le compostage, qui fabrique un terreau ou engrais naturel utilisable pour le jardinage en usage local ou en jardin d'agrément, et détourne ainsi le ramassage de ces déchets. Cette gestion de proximité permet tout d'abord de limiter la production de déchets à traiter et engendre un bien-être pour la planète, moins de pollution car moins de camions de collecte de déchets sur les routes, soit moins de dépenses d'énergie pour leur transport, moins de mise en décharge, et moins d'incinération de déchets alimentaires.

Que peut-on composter ?
Ci-après la marche à suivre pour obtenir un bon compost.

Que peut-on composter ?

Je digère

- Epluchures de légumes et de fruits
- Fruits et légumes abîmés
- Coquilles d'oeufs broyées
- Fleurs fanées, feuilles mortes, plantes d'intérieur sans la motte de terre
- Sachets de thé, marc de café avec filtre
- Riz, pâtes, etc.

Je ne digère pas

- Viande, poisson, restes de fruits de mer, os et arrêtes
- Tissus synthétiques
- Corps gras : huiles et plats en sauces
- Excréments d'animaux
- Racines et mottes de terre
- Végétaux traités
- Matériaux non dégradables : verre, plastique, métal
- Litière minérale et synthétique

1 Vider le seau dans le composteur



2 Mélanger avec l'outil



3 Recouvrir avec le broyat (ou les feuilles mortes)



Quand vous fermez le composteur, vous ne devez plus voir de déchets en surface.

Les erreurs à éviter



Poisson et restes de fruits de mer



Os et restes de viandes



Emballages



Mottes de terre



Produits laitiers



Pain